

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012045

Signataire : ML

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de collaboration avec l'association "Les apprentis d'Auteuil" - année 2013

EXPOSE :

Les difficultés caractéristiques spécifiques du quartier du Landy dont la population est marquée par la précarité sociale et économique :

- 32% des habitants âgés de moins de 20 ans et connaissant dans sa globalité un fort taux de chômage (27%)
- Jeunes présentant le plus bas niveau de qualification de toute la ville avec 63% de non diplômés, contre 55% pour Aubervilliers,

conduisent la commune à envisager une action expérimentale de terrain en direction des jeunes déscolarisés, en rupture ou en errance.

L'objectif est de les accompagner dans la recherche de solutions individualisées adaptées, en relation avec les acteurs locaux du quartier et de la ville, notamment du centre social, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion.

L'association « Les apprentis d'Auteuil », de par son expérience dans le domaine de l'éducation et de la prévention propose à la commune de s'engager dans ce projet, dans le cadre d'une convention de collaboration.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la présente convention avec l'association « Les apprentis d'Auteuil », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012045

Signataire : ML

OBJET : Convention de collaboration avec l'association "Les apprentis d'Auteuil" - année 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant les difficultés rencontrées sur le quartier du Landy et la nécessité d'accompagnement des jeunes déscolarisés, en rupture ou en errance et l'expérience de l'association « les Apprentis d'Auteuil » dans le domaine de l'éducation et de la prévention,

Vu le projet de convention de collaboration entre la commune et l'association les Apprentis d'Auteuil,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE les termes de la convention de collaboration entre la commune d'Aubervilliers et l'association les Apprentis d'Auteuil, pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué